

Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'une barquette pour salaisons



DESCRIPTION DU MATERIAU	GENERALITES	
	Demandeur	Multivac
	Date de la demande	2019
	Dénomination	-
	Type de produit emballé	Produits de salaisons
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Contenance	200 g
	Dimensions	12,6 x 25 cm
	Masse vide	433 g
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton + polyéthylène
	Système de fermeture	Plastique – Non étudié
	Type d'encre	Nitrocellulosique
	Type de colle	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE (OPERCULE EXCLUS)	
	Papier-carton	86%
	Plastique	14%
	Colle	-
	Encre	-
	⇒ <i>Elément majoritairement fibreux</i>	
AVIS REFERENTS		
Avis technique n°	89	

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de papier-carton : cet emballage relève donc de la filière « Emballage papier-carton ».
- Conformément à l'avis général concernant l'impact des emballages ayant contenu des denrées alimentaires sur le recyclage du papier-carton (AG n°2), cet emballage devra être exempt de tout débris alimentaire pour pouvoir être intégré à la filière « Emballage papier-carton ».

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	MATERIAU		
RENDEMENT FIBREUX	FORT		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	-	-	Ø
ÉNERGIE DE PULPAGE	-		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention

Ø Pas d'impact

⊗ En cours d'étude

➤ Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis techniques cités en référence, le corps de l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de recyclage papetier.

Le CEREC émet un avis favorable quant à la recyclabilité de cette barquette au sein de la catégorie 5.02A par référence à la Norme EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal (standard PCNC de la REP Emballages Ménagers).

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATION DE L'EMBALLAGE :

Au-delà de la bonne recyclabilité de la barquette dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- d'utiliser des encres sans dégorgeement afin de limiter les turbidités dans les eaux de process ;
- d'éviter l'utilisation d'adjuvants contenant des huiles minérales, en particulier des encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances, ou à défaut d'utiliser des huiles minérales « food grade ».
- d'éviter l'utilisation d'une encre de couleur sombre ou vive afin de ne pas colorer les fibres de cellulose lors du recyclage et saturer les eaux de process
- de réduire la présence de vernis, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage ;
- De limiter la présence de plastique, sous réserve du respect des fonctionnalités requises, tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité afin de minimiser la part non fibreuse de l'emballage.

CONSIGNES DE TRI :

Le CEREC préconise l'ajout d'un pictogramme recommandant de placer la barquette dans le bac de collecte sélective.

Dans le cas où la barquette viendrait à être operculée, le CEREC recommande l'apposition d'une consigne de tri adaptée au film d'opercule indiquant de le placer dans le bac de collecte dédié aux ordures ménagères résiduelles*.

* consigne pouvant varier localement

VALIDATION



Seheno RATSIMBAZAFY



Christian PICARD